

Résumé financier

Analyse de la direction

La présente analyse passe en revue les résultats d'exploitation et la situation financière de la Corporation et devrait être lue de concert avec les états financiers présentés dans les pages qui suivent.

APERÇU

Du point de vue financier et opérationnel, 1999 a été une autre belle réussite pour la CGVMSL.

La Corporation a achevé sa deuxième année d'exploitation de la Voie maritime, au terme d'une première période complète de douze mois d'activités commerciales régies par l'Entente de gestion, exploitation et entretien signée avec le gouvernement fédéral en septembre 1998.

Les résultats financiers de 1999 portent sur la période comprise entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000, tandis que les résultats comparatifs dans les états financiers portent sur la période comprise entre le 1^{er} octobre 1998 et le 31 mars 1999. Par conséquent, dans notre analyse, les résultats financiers de 1999 seront comparés à la période combinée de douze mois pour 1998 afin de donner plus de sens à l'interprétation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Les revenus pour 1999-2000 s'établissent à 76 millions de dollars, soit plus de 3,5 millions de dollars de mieux que le plan d'entreprise, mais

égale à l'objectif fixé dans le budget d'exploitation pour la période. Ils s'étaient établis à 83,9 millions de dollars en 1998-1999.

Les revenus tirés des transits de navires se chiffrent à 73,2 millions de dollars en 1999-2000, en baisse de 6,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente, pendant laquelle la Voie maritime avait obtenu les revenus de péages les plus élevés de son histoire. Le déclin de cette année est surtout attribuable à une réduction de 35 % des cargaisons générales de fer et d'acier.

Les revenus tirés des autres activités de navigation et des droits de permis ont atteint 1,7 million de dollars en 1999-2000, en hausse de 4,1 % comparativement aux revenus de 1,6 million de dollars enregistrés en 1998-1999.

Le gain sur la vente de biens en capital de 0,7 million de dollars cette année découle de la rationalisation de l'équipement de flottaison utilisé dans l'entretien de l'infrastructure de la Voie maritime.

Les revenus de placements de 0,4 million de dollars en 1999-2000 se comparent à des revenus de 2,8 millions de dollars en 1998-1999. La gestion de la trésorerie de la Corporation est assujettie aux

REVENUS

(en milliers de dollars)

	1999-2000		1998-1999
	Chiffres réels	Budget	(Résultats combinés)
Péages	73 234 \$	74 130 \$	79 350 \$
Droits de quai et autres revenus de navigation	1 161	1 020	1 388
Droits de permis	513	657	437
Revenus de placements	424	100	2 768
Gain sur la cession d'actif	694	-	-
	76 026 \$	75 907 \$	83 943 \$

Résumé financier

Analyse de la direction

dispositions du Fonds de capital en fiducie, qui a été établi le 1^{er} octobre 1998, lorsque la responsabilité de la Voie maritime a été transférée à la Corporation. Tous les montants qui dépassent les besoins à court terme sont transférés au Fonds, pour réinvestissement. Le déclin des revenus de placements de la Corporation découle de l'application de l'accord de fiducie.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 1999-2000, liées à la gestion et à l'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime, s'établissent à 51,2 millions de dollars, très nette amélioration de 3,5 millions de dollars par rapport au plan d'entreprise, en baisse de 6,1 % par rapport au budget approuvé et de 2,8 millions de dollars par rapport à l'exercice financier 1998-1999.

Les traitements, les salaires et les avantages sociaux, qui représentent 83,9 % des dépenses de cette année, ont diminué de 3,1 millions de dollars pour se chiffrer à 43 millions de dollars; en 1998-1999, les dépenses salariales avaient représenté 85,3 % du total. Les autres dépenses d'exploitation se chiffrent à 8,3 millions de dollars pour 1999-2000, comparativement à 8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le programme de renouvellement des actifs, qui représente le coût de l'entretien et des grandes réparations des écluses, des ponts du canal et d'autres infrastructures, a occasionné des dépenses de 20,9 millions de dollars pendant l'exercice, comparativement à 19,6 millions de dollars en 1998-1999.

Les frais d'amortissement de 3 millions de dollars sont conformes à la politique comptable et représentent le montant pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000; il n'y avait pas de dépenses comparables en 1998-1999.

Liquidités et ressources en capital – Trésorerie

Les espèces tirées des opérations, avant le remboursement des frais de transaction, la contribution du Fonds de capital en fiducie pour les placements nets et les variations du fonds de roulement, s'établissent à 2,7 millions de dollars pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2000; il n'y a pas de montant comparable pour la période correspondante de l'exercice précédent.

L'encaisse nette découlant de toutes les activités d'exploitation, y compris la contribution du Fonds de capital en fiducie, a été inférieure à celle de l'exercice précédent.

Les espèces investies se chiffrent à 8,7 millions de dollars; les principaux décaissements comprennent des coûts d'acquisition des immobilisations de 4,1 millions de dollars et un transfert net de 5,8 millions de dollars au Fonds de capital en fiducie conformément aux dispositions de l'accord de fiducie.

Les décaissements nets de 8,9 millions de dollars pour la période laissent une encaisse de 2,6 millions de dollars le 31 mars 2000. Ce montant est insuffisant pour les opérations du premier trimestre de l'exercice 2000-2001; mais un transfert à court terme de 12 millions de dollars du Fonds de capital en fiducie a été effectué conformément à l'accord de fiducie.

Rapport de la direction

Les présents états financiers de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont du ressort de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Corporation gère un système de contrôles, de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres du Comité de vérification; ce Comité a la responsabilité de surveiller que la direction ait en place des systèmes de contrôle suffisants et assure la qualité des états financiers.

Les vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche SRL, dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finance

Guy Véronneau

Carol Lemelin

Cornwall (Ontario)

Le 5 mai 2000

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons, qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

Le 5 mai 2000

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000 (12 mois)	1999 (6 mois)
Revenus		
Péages	73 234 \$	28 675 \$
Autres revenus de navigation	1 161	395
Droits de permis	513	261
Revenus de placements	424	552
Gain sur vente d'immobilisations	694	-
	76 026	29 883
Dépenses		
Fonctionnement	51 230	27 921
Renouvellement des actifs	20 898	16 964
Amortissement des immobilisations	3 028	1 262
	75 156	46 147
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)		
avant les postes suivants:	870	(16 264)
Encouragement au départ (note 14)	(512)	(913)
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)		
avant les frais de transactions et la contribution du Fonds de Capital en fiducie	358	(17 177)
Frais de transaction (note 13)	(352)	(1 085)
Contribution du Fonds de capital en fiducie (note 11)	624	19 452
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	630 \$	1 190 \$

ÉTATS FINANCIERS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL

Robert J. Swenor
Directeur

Guy Véronneau
Directeur

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

Bilan

au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 581 \$	11 481 \$
Débiteurs (note 5)	4 377	4 688
Stocks de fournitures	2 083	2 155
Charges payées d'avance	331	323
	9 372	18 647
MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE (note 6)	25 966	20 145
IMMOBILISATIONS (note 7)	15 269	14 639
FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION		
D'EMPLOI EN FIDUCIE (note 8)	12 469	12 542
	63 076 \$	65 973 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	14 619 \$	17 348 \$
Avantages sociaux payables aux employés	3 214	3 580
Montant dû au Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie	179	286
Produits reportés	1 045	257
	19 057	21 471
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	11 295	11 361
MONTANT DÛ AU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (note 9)	2 092	3 139
	13 387	14 500
	32 444	35 971
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	15 269	14 639
Apport garanti du Canada (note 10)	36 000	36 000
Contribution au Fonds de capital en fiducie (note 1)	(24 000)	(24 000)
Capital d'apport (note 12)	3 363	3 363
	30 632	30 002
	63 076 \$	65 973 \$

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000 (12 mois)	1999 (6 mois)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	630 \$	1 190 \$
Élément sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	3 028	1 262
(Gain) perte à l'aliénation d'immobilisations	(694)	9
	2 964	2 461
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	(2 039)	19 319
Paiements de prestations de cessation d'emploi	(66)	(136)
Diminution du montant dû au Receveur général du Canada	(1 047)	(1 079)
	(188)	20 565
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du montant dû par le Fonds de capital en fiducie	(5 821)	(19 402)
Diminution du Fonds pour prestations de cessation d'emploi de fiducie	73	770
Acquisitions d'immobilisations	(4 113)	(2 536)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	1 149	75
	(8 712)	(21 093)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(8 900)	(528)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 481	12 009
ENCAISSE À LA FIN	2 581 \$	11 481 \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations	Apport garanti du Canada	Contribution au Fonds de Capital en fiducie	Capital d'apport	Surplus de fonctionnement	Total	
						2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	14 639 \$	36 000 \$	(24 000) \$	3 363 \$	- \$	30 002 \$	28 812 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	-	-	-	-	630	630	1 190
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS	3 658	-	-	-	(3 658)	-	-
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	(3 028)	-	-	-	3 028	-	-
SOLDE À LA FIN	15 269 \$	36 000 \$	(24 000) \$	3 363 \$	- \$	30 632 \$	30 002 \$

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1^{er} octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une autre entente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période de dix ans (renouvelable pour dix années supplémentaires).

Les actifs transférés comprenaient tous les biens mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL. La propriété des immobilisations, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

À la liquidation de l'AVMSL, une fiducie a été créée pour capitaliser les droits acquis accumulés à la cessation d'emploi des employés de la Voie maritime qui devaient être transférés à la Corporation, appelée le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

En outre, à la liquidation de l'AVMSL, les fonds excédentaires de la Corporation ont été transférés à une seconde fiducie créée dans le but de financer les déficits futurs découlant de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime. Cette fiducie, le Fonds de capital en fiducie, a été créée le 1^{er} octobre 1998 avec un capital de 29 401 \$. L'actif et le passif à court

terme de l'AVMSL à cette date ont été transférés à la nouvelle corporation en exigeant que le produit net de la réalisation des comptes débiteurs, après acquittement des dettes transférées de l'AVMSL, soit versé trimestriellement au Fonds de capital en fiducie.

Immédiatement après le transfert des actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998 et conformément à une directive du ministre des Transports, la Corporation a transféré 24 000 \$ au Fonds de capital en fiducie pour porter les fonds disponibles à 53 401 \$ en vue de financer les déficits d'exploitation futurs conformément aux conditions de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Les transferts de fonds à la Corporation en vue de couvrir les déficits futurs éventuels seront comptabilisés comme des produits dans l'état des résultats.

La Corporation est le fiduciaire de ces deux fiducies.

La saison de navigation de la Voie maritime est une période d'environ neuf mois qui commence chaque année vers le début d'avril pour se terminer vers la fin de décembre. En conséquence, les produits sont réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice (qui commence le 1^{er} avril) tandis que la majorité des frais d'entretien et de renouvellement des actifs sont engagés pendant la période de fermeture de la Voie maritime (de janvier à mars).

2. ENTENTE D'EXPLOITATION

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, exploitation et entretien qui exige que la Corporation soumette au ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un « Plan de renouvellement des actifs ».

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

La Corporation est autorisée à prélever des péages et à recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et à recouvrer, auprès du gouvernement du Canada, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un « Comité des actifs », composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de la Couronne, qui examinera les plans annuels pour les besoins d'immobilisations, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

3. COMPTE DE RÉSERVE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, la Corporation est mandatée pour établir un compte de réserve théorique avec un solde initial de NÉANT. Le compte sera augmenté des sommes recouvrées pour les frais de fonctionnement engagés par la Corporation, au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que par les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique sera réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Elle servira d'indicateur du montant dont les péages futurs peuvent être ajustés, au moment de tenir compte des activités futures de la Voie maritime, telles qu'elles sont contenues dans le plan d'entreprise de la Corporation. La réserve de la corporation en 2000 est de 5 273 \$ (1 999 - 2 020 \$).

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Revenus

Les revenus de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits au moment où ils sont gagnés.

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation le 1^{er} octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont inscrites au coût moyen.

c) Impôt sur les bénéfices

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

d) Immobilisations

Les immobilisations de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 3 000 \$ (trois mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou imputés aux résultats.

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

La Corporation traite comme des frais d'exploitation tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les « immobilisations gérées existantes »).

e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

f) Régime de retraite

Tous les anciens employés de l'AVMSL, qui ont été transférés à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, font partie du Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, pour le service allant jusqu'au 31 mars 1999. La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits à pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Les nouveaux employés, à compter du 1^{er} avril 1999, deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

La Corporation n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

5. DÉBITEURS, CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Ces comptes découlent du cours normal des activités. Ils sont généralement encaissables et payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun correspond approximativement à sa juste valeur.

6. MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les déficits de la Corporation et les autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie.

Au 31 mars 2000, le solde dû par le Fonds de capital en fiducie comportait les éléments suivants :

Fonds détenus pour l'acquittement de l'obligation d'indemnisation des accidents du travail de l'AVMSL	3 139 \$
Plus : Encaisse net transférée au Fonds de capital	20 079
Fonds nets causés par l'ouverture des comptes à recevoir et des comptes à payer	2 124
Apport à recevoir pour les frais de fonctionnement 1999-2000	624
	<hr/>
	25 966 \$

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS

	Taux d'amortissement annuel	2000		1999
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Systèmes de technologie de l'information	20 %	14 055 \$	7 162 \$	6 893 \$
Véhicules	10 % - 20 %	4 922	3 161	1 761
Flotte	2 % - 20 %	4 406	3 039	1 367
Machines et matériel de bureau	2 % - 20 %	4 421	2 797	1 624
Matériel d'infrastructure	2 % - 20 %	6 302	3 089	3 213
Immobilisations en construction	-	411	-	411
		34 517 \$	19 248 \$	15 269 \$
				14 639 \$

8. FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI EN FIDUCIE

Ce montant représente les fonds mis de côté pour l'obligation de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représentée par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

9. MONTANT DÛ AU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Ce solde représente la dette pour l'indemnisation des accidents du travail concernant les anciens employés de l'AVMSL, qui a été prise en charge par la Corporation à la liquidation de l'AVMSL. Les fonds pour acquitter l'obligation ont été transférés au Fonds de capital en fiducie le 1^{er} octobre 1998 et seront décaissés par la Corporation à mesure que les demandes d'indemnisation seront payées par le gouvernement du Canada et remboursées par la Corporation.

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

10. APPORT GARANTI DU CANADA

Au transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes :

- a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Le recours du gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle est définie dans l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

11. CONTRIBUTION DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La contribution du Fonds de capital en fiducie des exercices terminés le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000 équivaut à un montant suffisant pour couvrir l'excédent des charges sur les produits, augmenté des acquisitions nettes d'immobilisations au cours de la période moins l'amortissement et la perte à l'aliénation d'immobilisations.

12. CAPITAL D'APPORT

Le montant enregistré à titre de capital d'apport découle de la réévaluation des actifs, autres que les immobilisations transférées de l'AVMSL à la Corporation pour un montant de 1 dollar le 1^{er} octobre 1998, à leur valeur comptable avant le transfert.

13. FRAIS DE TRANSACTION

Les frais associés au transfert des actifs et de la responsabilité d'exploitation de la Voie maritime de l'AVMSL à la Corporation, tels qu'ils sont définis dans l'entente de gestion, exploitation et entretien, qui ne sont pas récurrents, ont été imputés séparément aux résultats comme des frais de transaction.

14. ENCOURAGEMENT AU DÉPART

Au moment d'assumer la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime, certains postes ont été jugés excédentaires et, en conséquence, la Corporation a poursuivi un programme instauré à l'origine par l'AVMSL pour permettre à certains employés de prendre une retraite anticipée. Les coûts associés à ce programme, qui ne sont pas récurrents, sont imputés séparément aux résultats à titre d'encouragement au départ.

15. DÉPENSES RECOVERABLES

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fournit des services pour d'autres entités et peut être remboursée pour les frais engagés par rapport aux coûts d'entretien et de main-d'œuvre. Durant l'exercice en cours, le total des frais recouverts s'élève à 3 716 \$ (1999 - 2 069 \$) et il a été inscrit en diminution des frais de fonctionnement.

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2000, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient à 956 \$ (1999 - 1 747 \$).

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses raisons. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges au 31 mars 2000 se chiffrent à 181 \$ (1999 - Néant). Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1^{er} octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

19. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Comme l'exige la *Loi maritime du Canada*, la rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

a) *La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités.*

Nom	Date de nomination	Comité et poste		Rémunération en 1999-2000
Robert J. Swenor	Juillet 1998	Conseil Régie Ressources humaines	Président Membre Membre	25 000 \$
Allan J. Donaldson	Juillet 1998	Conseil Vérification	Administrateur Président	19 400
Georges H. Robichon	Juillet 1998	Conseil Régie	Administrateur Président	18 600
Adrian D.C. Tew	Juillet 1998	Conseil Vérification	Administrateur Membre	18 600
Alan R. Holt	Août 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Président	19 400
Denise Verreault	Septembre 1998	Conseil Régie Vérification	Administratrice Membre Membre	21 000
John E. F. Misener	Septembre 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	21 000
Marc Dulude	Novembre 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	21 000
Rémunération totale des administrateurs pour l'exercice :				164 000 \$

b) *Rémunération des administrateurs eu égard à leurs responsabilités comme membres du Comité des actifs:*

Nom	Date de nomination	Comité et poste	Rémunération en 1999-2000
Allan J. Donaldson	Septembre 1998	Président	4 400 \$
Alan R. Holt	Septembre 1998	Membre	4 400
			8 800 \$

c) *La rémunération des sept (7) dirigeants, incluant leur rémunération comme administrateurs, a atteint 765 951 \$.*